COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2015 à 18h30

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Carole WORMS, élue secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Sont présents MM et Mmes tous les membres, à l'exception de M. Serge COUCOULIS et Mme Corinne VACCA.

Mmes Tiphaine BARC, Véronique ESQUIROL, MM Éric ISNARD, Jean-Paul LONG, Cyrille PALLIANI, Jean-Marc PHILIPPE, ont respectivement donné pouvoir à Mmes Monique LORE, Joëlle BATTESTINI, Bernadette GUILLOT, Muriel HENRY, MM Fabrice BERARDI, et Alain BOUTBOUL.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 23 février 2015.

UNANIMITE

Arrivée de Madame VACCA Corinne.

RAPPORT N° 1 – Installation d'un Conseiller Municipal suite à une démission

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que Madame Audrey VANNI, Conseillère Municipale, a fait part de sa décision de démissionner du Conseil Municipal de LA BOUILLADISSE.

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, en a été informé en date du 24 février 2015.

Son siège, devenant vacant, il nous faut alors procéder à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral : "Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant ..."

Conformément à cet article et aux vues de la liste des candidats déposée en préfecture, le siège laissé vacant par Madame Audrey VANNI, revient à Monsieur Laurent CHAUVIN, qui accepte le siège.

Monsieur CHAUVIN Laurent est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

La séance est levée à 18h45

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2015 à 18h45

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Carole WORMS, élue secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Sont présents MM et Mmes tous les membres, à l'exception de M. Serge COUCOULIS. Mmes Tiphaine BARC, Véronique ESQUIROL, MM Éric ISNARD, Jean-Paul LONG, Cyrille PALLIANI, Jean-Marc PHILIPPE, ont respectivement donné pouvoir à Mmes Monique LORE, Joëlle BATTESTINI, Bernadette GUILLOT, Muriel HENRY, MM Fabrice BERARDI, et Alain BOUTBOUL.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

RAPPORT N° 1 – Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire signale qu'il va être procédé au vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'exercice 2014.

La présidence de la séance est prise par Monsieur José MORALES, 1^{er} adjoint.

Monsieur le Maire quitte la séance.

<u>Monsieur MORALES</u> propose au vote le Compte de Gestion du Trésorier, strictement conforme au Compte Administratif.

POUR: 22

CONTRE: 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

<u>Monsieur MORALES</u> explique que le Compte Administratif est le « bilan » de l'exercice comptable précédent et qu'il retrace toutes les opérations en dépenses et en recettes. Il doit être conforme à la comptabilité tenue par les services de la Trésorerie, retracée dans le Compte de Gestion adopté précédemment.

En ce qui concerne les écritures Monsieur MORALES précise les chiffres suivants : SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 5.426.087,60 €

■ Recettes réalisées : 5.916.819,84 €

Soit un excédent de fonctionnement de 490.732,24 € pour l'exercice 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses réalisées : 2.695.946,34 €

■ Recettes réalisées : 2.268.550,77 €

Soit un résultat d'investissement pour cet exercice de – 427.395,57 €.

Aux résultats de l'année en cours, il convient de rajouter le résultat de fonctionnement reporté de l'année 2013, soit + 2.200.000,88 € ainsi que le solde d'investissement de l'année précédente : + 615.917.76 €.

Si l'on rajoute les restes à réaliser à reporter en 2015 qui sont de 787.746 € en dépense et 787.772 € en recette, on aboutit alors à un excédent global de clôture qui s'élève à 2.879.281,31 €.

POUR: 22

CONTRE: 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

RAPPORT N° 2 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Monsieur MORALES donne lecture du rapport.

Il précise qu'en ce qui concerne l'exercice 2014 la différence entre le solde de la section d'investissement et les restes à réaliser étant excédentaire, il n'y a pas d'affectation obligatoire. On peut alors prévoir une affectation complémentaire du montant total de l'excédent de fonctionnement, répartie de la sorte : 2.200.000 € en section de fonctionnement et de 490.733,12 € en section d'investissement.

POUR: 22

CONTRE: 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

Monsieur le Maire réintègre la séance

<u>RAPPORT N° 3 – Modification des statuts de la SPL FACONEO</u>

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite.

La SPL FACONEO, dont la commune de La Bouilladisse est actionnaire aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, et des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cuges-les-Pins, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin et Saint-Zacharie, a été effectivement créée en date du 31 octobre 2013. Ainsi, nous disposons d'un outil d'aménagement qui fait primer l'intérêt général et permet une meilleure prise en compte des politiques publiques locales définies par les élus. En outre, la SPL FACONEO présente les avantages de la simplicité juridique, de la performance et du gain de temps pour mener à bien les opérations qui lui ont été confiées.

Depuis sa création, elle a su faire preuve d'efficacité, de réactivité et de transparence.

Si la SPL FACONEO a pour activité essentielle de réaliser des opérations d'aménagement et de construction pour le compte des collectivités actionnaires, comme l'indiquent ses statuts, il lui faut les adapter pour lui permettre éventuellement de se voir confier de nouvelles missions en terme d'aménagement et de réalisation d'infrastructures de transport.

Par la présente délibération, le Conseil Municipal accepte ainsi la modification des statuts de la SPL FACONEO consistant à compléter l'objet social comme suit : « Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement et de la réalisation d'infrastructures de transport public multimodales et d'équipements structurant mis en œuvre sur le territoire de ses actionnaires ».

Je vous propose, si vous en êtes d'accord,

<u>D'APPROUVER</u> la modification des statuts de la SPL du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'aménagement et la construction (FACONEO) afin qu'elle puisse se voir confier des travaux d'infrastructure de transports et de m'autoriser à signer lesdits statuts.

<u>Monsieur le Maire</u> précise l'importance de cette modification qui permettra à la SPL FACONEO d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement et de la réalisation d'infrastructures de transport public, au regard notamment du projet du Valtram.

UNANIMITE

La séance est levée à 19h00